

**MAC CROISSANCE FCP**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.847.108 un actif net de D : 2.830.300 et un bénéfice de D : 321.096.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 13,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 071 134</u>	<u>1 894 976</u>
Actions et droits rattachés		1 567 623	1 318 087
Obligations et valeurs assimilées		378 982	459 040
Titres OPCVM		124 529	117 849
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>773 925</u>	<u>614 802</u>
Placements Monétaires	5	270 396	200 302
Disponibilités		503 529	414 500
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>2 049</u>	<u>42 990</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>2 847 108</b></u>	<u><b>2 552 768</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	11 579	8 521
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	5 229	3 070
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>16 808</b></u>	<u><b>11 591</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 773 761	2 517 697
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	6
Sommes distribuables de l'exercice		56 536	23 474
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>2 830 300</b></u>	<u><b>2 541 177</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>2 847 108</b></u>	<u><b>2 552 768</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	98 293	47 908
Dividendes	f	68 446	46 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées		29 847	1 621
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	2 234	3 354
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	1 724	11 965
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		102 251	63 227
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(37 470)	(33 831)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		64 781	29 396
<b>Autres charges</b>	13	(8 233)	(5 787)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		56 548	23 609
Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	(135)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		56 536	23 474
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		97 954	26 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		176 041	27 591
Frais de négociation de titres		(9 447)	(9 424)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>321 096</b>	<b>68 478</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>321 096</u>	<u>68 478</u>
Résultat d'exploitation	56 548	23 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	97 954	26 702
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	176 041	27 591
Frais de négociation de titres	(9 447)	(9 424)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(23 396)</u>	<u>(28 335)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(8 577)</u>	<u>(19 992)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 923 629	-
- Régularisation des sommes non distribuables	199 473	-
- Régularisation des sommes distribuables	43 406	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 932 236)	(19 408)
- Régularisation des sommes non distribuables	(199 350)	(427)
- Régularisation des sommes distribuables	(43 499)	(157)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>289 123</b></u>	<u><b>20 151</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 541 177	2 521 026
En fin d'exercice	2 830 300	2 541 177
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	12 871	12 972
En fin d'exercice	12 827	12 871
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>220,652</b></u>	<u><b>197,434</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>12,68%</b></u>	<u><b>2,72%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 2.071.134 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 473 092</b>	<b>1 567 623</b>	<b>55,39%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	6 000	156 680	216 527	7,65%
TN0003600350	ATB	60 500	206 818	168 251	5,94%
TN0001800457	BIAT	1 144	94 574	107 283	3,79%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	100 000	226 150	215 300	7,61%
TN0007570013	EURO CYCLES	2 000	23 377	23 526	0,83%
TN0007530017	ONE TECH	20 000	166 800	186 100	6,58%
TN0007610017	S.A.H	20 000	171 811	202 340	7,15%
TN0001100254	SFBT	15 000	180 412	174 780	6,18%
TN0007630015	SOTIPAPIER	20 000	92 899	108 520	3,83%
TN0006560015	SOTUVER	13 000	153 571	164 996	5,83%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>115 649</b>	<b>124 529</b>	<b>4,40%</b>
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	886	89 932	92 557	3,27%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO	225	25 717	31 972	1,13%
	<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>359 400</b>	<b>378 982</b>	<b>13,39%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>359 400</b>	<b>378 982</b>	<b>13,39%</b>
TN0002601011	ÉO STB 2008/1	5 500	198 000	208 006	7,35%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	161 400	170 976	6,04%
	<b>TOTAL</b>		<b>1 948 141</b>	<b>2 071 134</b>	<b>73,18%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actif</b>				<b>72,75%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>1 865 678</b>	<b>23 840</b>	<b>5 458</b>	<b>1 894 976</b>	
<b><u>* Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	1 453 528			1 453 528	
Titres OPCVM	2 728 930			2 728 930	
<b><u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession actions cotées	(1 295 265)			(1 295 265)	146 321
Cession titres OPCVM	(2 728 930)			(2 728 930)	29 720
Annuités et cession obligations des sociétés	(75 800)			(75 800)	
<b><u>* Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions cotées			91 274	91 274	
Titres OPCVM			6 680	6 680	
<b><u>* Variation des intérêts courus</u></b>					
		(4 258)		(4 258)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 948 141</b>	<b>19 582</b>	<b>103 412</b>	<b>2 071 134</b>	<b>176 041</b>

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 270.396, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>270 000</b>	<b>270 396</b>	<b>9,55%</b>
Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 265 BTA 7,5% Décembre 2028	270 000	270 396	9,55%
<b>TOTAL</b>	<b>270 000</b>	<b>270 396</b>	<b>9,55%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,50%</b>

### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 11.579, contre un solde de D : 8.521 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	8 536	7 740
Rémunération variable du gestionnaire	2 187	-
Rémunération du dépositaire	856	781
<b>Total</b>	<u><b>11 579</b></u>	<u><b>8 521</b></u>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 5.229, contre un solde de D : 3.070 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	240	215
Rémunération du CAC	2 755	2 776
Retenue à la source	2 234	79
<b>Total</b>	<u><b>5 229</b></u>	<u><b>3 070</b></u>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	2 517 697
Nombre de parts	12 871
Nombre de copropriétaires	21

### Souscriptions réalisées

Montant	1 923 629
Nombre de parts émises	9 834
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(1 932 236)
Nombre de parts rachetées	(9 878)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	97 954
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	176 041
Régularisation des sommes non distribuables	123
Frais de négociation de titres	(9 447)

### Capital au 31-12-2024

Montant	2 773 761
Nombre de parts	12 827
Nombre de copropriétaires	20

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 98.293, contre un solde de D : 47.908 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>68 446</b>	<b>46 287</b>
-		
Des actions admises à la cote	46 604	41 144
Des titres OPCVM	21 842	5 143
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>29 847</b>	<b>1 621</b>
Intérêts des obligations de sociétés	29 847	1 621
<b>TOTAL</b>	<b>98 293</b>	<b>47 908</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 2.234 contre D : 3.354 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts des dépôts à vue	2 234	3 354
<b>TOTAL</b>	<b>2 234</b>	<b>3 354</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.724, contre D : 11.965 au 31/12/2023 et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 37.470, contre un solde de D : 33.831 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 075	30 755
Rémunération variable du gestionnaire	2 187	-
Rémunération du dépositaire	3 208	3 076
<b>Total</b>	<u>37 470</u>	<u>33 831</u>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 8.233, contre un solde de D : 5.787 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	5 151	2 895
Redevance du CMF	2 695	2 584
Services bancaires et assimilés	151	212
Autres	236	96
<b>Total</b>	<u>8 233</u>	<u>5 787</u>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	7,972	4,912	5,056	4,382	5,671
Charges de gestion des placements	(2,921)	(2,628)	(2,377)	(2,537)	(2,388)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,050</b>	<b>2,284</b>	<b>2,679</b>	<b>1,845</b>	<b>3,284</b>
Autres charges	(0,642)	(0,450)	(0,600)	(0,582)	(0,718)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,409</b>	<b>1,834</b>	<b>2,080</b>	<b>1,263</b>	<b>2,566</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	(0,010)	0,106	(0,009)	(0,005)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,408</b>	<b>1,824</b>	<b>2,186</b>	<b>1,254</b>	<b>2,561</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,637	2,075	0,019	(12,663)	18,080
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,724	2,144	6,359	12,075	(18,835)
Frais de négociation de titres	(0,736)	(0,732)	(0,941)	(0,449)	(1,221)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>20,624</b>	<b>3,486</b>	<b>5,437</b>	<b>(1,037)</b>	<b>(1,976)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>25,033</b>	<b>5,320</b>	<b>7,517</b>	<b>0,226</b>	<b>0,590</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>20,624</b>	<b>3,486</b>	<b>5,437</b>	<b>(1,037)</b>	<b>(1,386)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	(0,033)	0,386	(0,014)	0,012
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>20,634</b>	<b>3,453</b>	<b>5,823</b>	<b>(1,051)</b>	<b>(1,374)</b>
Distribution de dividendes	1,824	2,186	1,253	2,561	4,092
Valeur liquidative	220,652	197,434	194,344	187,588	189,947
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,40%	1,34%	1,24%	1,34%	1,25%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,23%	0,31%	0,31%	0,37%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	0,93%	1,14%	0,66%	1,34%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.